



2022\_020

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convention référent  
déontologue CDG  
09 / CDG 48

*Séance du 15 mars 2022*

Le 15 mars deux mille vingt-deux à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 23/02/2022

Mesdames : **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Date de l'affichage  
du PV:

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction, et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**CONVENTION REFERENT DEONTOLOGUE CDG 09 / CDG 48**

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Une convention a été signée le 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec les autres Centres de Gestion de la région pour concevoir des outils communs : lettre de mission du référent déontologue, formulaire de saisine pour les agents, barème de rémunération du référent.

Pour que cette prestation puisse être exercée en toute neutralité, la mission de référent déontologue a été externalisée et confiée à Monsieur Claude BEAUFILS, ancien magistrat de la cour des comptes. En qualité de référent déontologie, il examine la recevabilité des demandes, et établit les réponses au fond. Il peut également recueillir les signalements d'alerte et donner ses conseils en matière de laïcité. A ce titre, il est rémunéré à l'acte et détenteur d'une lettre de mission définissant les modalités de ses interventions par l'intermédiaire du centre de gestion.

La convention signée est arrivée à son terme le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il convient de reconduire la convention dans les mêmes termes.

**Il est proposé :**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention référent déontologue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention la convention référent déontologue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 15 mars 2022

Le Président,

Laurent SUSAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de

l'Etat le

Publié le :

